

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2011 GRANDE SALLE DE BEX

Présidence : Monsieur Jean-Yves Girod

Excusés : Mesdames Carole Guérin et Claudia Rochat ainsi que Messieurs Pierre Echenard, François Gillard et Eric Maendly

Sans excuse : Monsieur David Roulet

Après les salutations d'usage et l'appel, le Président apporte quelques modifications à l'ordre du jour qui s'établit donc comme suit :

1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

2. ASSERMENTATION DE 3 CONSEILLERS COMMUNAUX (MME CAROLE GERMANIER, M. DENIS AVIOLAT ET M. MICHEL CROSET, ABSENTS LORS DE L'ASSERMENTATION)

3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

3.1 sur la proposition de modification du Règlement du Conseil Communal

Rapporteur pour la commission ordinaire

M. E. Capancioni

3.2 sur le préavis no 2010/19 concernant l'introduction d'une taxe communale spécifique sur l'énergie électrique

Rapporteur pour la commission ordinaire

M. P. Goin

Rapporteur pour la commission des finances

M. J.-M. Dubois

3.3 sur le préavis no 2011/03 concernant le nouveau Statut du personnel communal

Rapporteur pour la commission ordinaire

Mme A. Cretton

Rapporteur pour la commission des finances

M. M. Giorgianni

3.4 sur le préavis no 2011/06 concernant la création de Salles et d'un hall dans le bâtiment communal du Carroz mis à la disposition de la fanfare "Union Instrumentale"

Rapporteur pour la commission ordinaire

M.J.-Ph. Marlétaz

Rapporteur pour la commission des finances

Mme M. Marsden

3.5 sur le préavis no 2011/07 concernant la constitution d'une association de communes sous la dénomination Police du Chablais vaudois

Rapporteur pour la commission ordinaire

Mme E. Comte

Rapporteur pour la commission des finances

M. P. Goin

3.6 sur le préavis no 2011/08 concernant l'octroi pour la durée de la législature 2011-2016 d'une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations d'immeubles

Rapporteur pour la commission ordinaire

Mme C. Cosandey

Rapporteur pour la commission des finances

M. P. Goin

- 3.7 sur le préavis no 2011/09 concernant l'autorisation générale de plaider
Rapporteur pour la commission ordinaire Mme O. Dupont Bonvin
- 3.8 sur le préavis no 2011/10 concernant la fixation de plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2011-2016
Rapporteur pour la commission des finances M. D. Pasche
- 3.9 sur le préavis no 2011/11 concernant l'arrêté d'imposition 2012
Rapporteur pour la commission des finances M. J.-M. Dubois

4. MOTIONS ET POSTULATS

- 4.1 Motion de Madame la Conseillère M. Kohli intitulée "Développement d'une nouvelle déchetterie"
- 4.2 Motion de Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto intitulée "Développement d'un nouveau plan Directeur"
- 4.3 Postulat de Monsieur le Conseiller P. Droz intitulé "Acquisition des bâtiments de l'arsenal du Stand ainsi que celui situé au Chemin de la Pépinière"
- 4.4 Postulat de Monsieur le Conseiller R. Cherix intitulé "Mise en sens unique et gestion de la circulation au centre de Bex, notamment le parking, l'accès à la poste et aux commerces, ainsi que l'arrêt du bus scolaire"

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

6. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le Président communique le détail du courrier reçu, soit : les lettres de la Municipalité en accompagnement des préavis et les invitations reçues qui sont : tir du Cordon à l'Abbaye des Posses, fête de la mi-été à Solalex, friture des pontonniers, inauguration du foyer de Szilassy, 40^{ème} anniversaire de l'association du Chablais, compétition de clôture de saison du Golf de Villars, vernissage de l'œuvre picturale holocinétiq ue offerte à la Commune de Bex par l'artiste K-Soul et la fête de la paroisse protestante de Bex.

2. ASSERMENTATION DE 3 CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Président demande à Madame Carole Germanier et Messieurs Denis Aviolat et Michel Croset de venir se placer devant l'assemblée. Il donne lecture du serment et chacun d'entre eux prononce la phrase "Je le promets" en levant la main gauche.

3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

3.1 Sur la proposition de modification du Règlement du Conseil Communal

Monsieur le Conseiller E. Capancioni donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Point 1 : pas de remarque

Point 2 : Monsieur le Conseiller P. Goin estime qu'une présence muette n'a pas de sens. Il propose d'être positif et de donner le droit de participer et de parole mais bien entendu pas le droit de vote.

Monsieur le Conseiller F. Meili propose, quant à lui, d'annuler ce point 2.

Madame la Conseillère A. Cretton demande le maintien de l'article ancien.

Monsieur le Conseiller J.-O. Budry demande à Monsieur le Conseiller F. Meili de préciser son intervention. S'agit-il de conserver l'article tel qu'actuel ou de le supprimer complètement ?

Monsieur le Conseiller F. Meili est contre le principe de convoquer systématiquement les suppléants.

Madame la Conseillère Ch. Blatti Villalon estime que les suppléants ont beaucoup à apprendre et que chacun peut apporter sa pierre à l'édifice. Elle demande donc le maintien de l'ancien article.

Monsieur le Conseiller J.-L. Simeon estime que l'article actuel est suffisant.

Monsieur le Conseiller M. Mundler rappelle que lorsqu'il était président de la commission des finances, les suppléants étaient convoqués et qu'effectivement ils ont beaucoup à apprendre.

Point 3 : Monsieur le Conseiller J.-L. Simeon rend attentive l'assemblée au fait qu'il n'est pas possible de comparer le travail de la commission de gestion avec celui de la commission des finances. Il pense qu'il ne faut pas toucher à la manière de pratiquer actuellement au sein de la commission de gestion.

Point 4 : pas de remarque

Point 5 : pas de remarque

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote, point par point. Le Conseil communal décide :

- **d'accepter le point 1 à l'unanimité;**
- **de refuser le point 2 à une large majorité;**
- **de refuser le point 3 à une large majorité;**
- **d'accepter le point 4 à la majorité;**
- **d'accepter le point 5 à l'unanimité**

3.2 Sur le préavis no 2010/19 concernant l'introduction d'une taxe communale spécifique sur l'énergie électrique

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

Monsieur le Conseiller J.-M. Dubois donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Monsieur le Conseiller F. Meili estime qu'il ne s'agit pas d'une taxe mais d'un impôt déguisé. Les factures de la Romande Energie sont déjà pleines de taxes et on veut encore en ajouter une. Les entreprises bellerines alimenteront le fonds à raison de 25 à 30%. De plus, qu'en est-il des travaux administratifs liés à ce fonds ? Il propose le refus des conclusions du préavis.

Monsieur le Conseiller J.-O. Budry précise que la commission Cité de l'énergie a participé l'élaboration du règlement. Les entreprises sont effectivement plus ponctionnées mais la taxe est aussi là pour inciter à l'économie. C'est un bon outil qui pourra être amélioré avec les années.

Madame la Conseillère A. Bielman estime que les pièces à déposer pour obtenir un financement font partie des deux éléments qui vont freiner les effets incitatifs.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, par 22 oui et 30 non :

- **de refuser les conclusions du préavis**

3.3 Sur le préavis no 2011/03 concernant le nouveau Statut du personnel communal

Le rapport ayant été transmis à chaque conseiller, il est renoncé à la lecture du rapport de la commission ordinaire.

Monsieur le Conseiller M. Giorgianni donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Le Président propose d'étudier les statuts chapitre par chapitre.

Chapitre 1

Il est donné lecture de l'amendement de la commission ordinaire s'agissant de l'article 5. Après votation, celui-ci est accepté.

Chapitre 2

Madame la Conseillère M. Kohli dépose un amendement s'agissant de l'article 9, alinea 1. Après votation, celui-ci est accepté.

Chapitre 3

Monsieur le Conseiller J.-L. Simeon dépose un amendement s'agissant de l'article 16. Après votation, celui-ci est accepté.

Chapitre 4

Monsieur le Conseiller D. Aviolat dépose un amendement s'agissant de l'article 35. Après votation, celui-ci est accepté.

Chapitre 5

Il est donné lecture de l'amendement de la commission ordinaire s'agissant de l'article 45, alinea 3. Après votation, celui-ci est accepté.

Monsieur le Conseiller F. Meili dépose un amendement s'agissant de l'article 52. Après votation, celui-ci est refusé.

Il est donné lecture de l'amendement de la commission ordinaire s'agissant de l'article 59. Après votation, celui-ci est accepté.

Il est donné lecture de l'amendement de la commission ordinaire s'agissant de l'article 61. Après votation, celui-ci est accepté.

Chapitre 6

Pas de remarque.

Chapitre 7

Pas de remarque.

Chapitre 8

Il est donné lecture de l'amendement de la commission ordinaire s'agissant de l'article 72. Après votation, celui-ci est accepté.

Annexes

Pas de remarque

Le Président précise que les amendements des articles 33 et 66 seront traités à part.

Monsieur le Syndic P. Rochat revient sur les amendements précités et précise que si la modification demandée pour l'article 33 est une évidence, la modification de l'article 66 entraînerait des complications pour la Municipalité. Il propose donc de voter séparément les deux amendements.

Le Président propose donc cette manière de faire. L'assemblée l'accepte.

L'amendement de la commission ordinaire s'agissant de l'article 33 est accepté. L'amendement de la commission ordinaire s'agissant de l'article 66 est refusé.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

- **d'adopter le nouveau Statut du personnel communal;**
- **de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012.**

3.4 Sur le préavis no 2011/06 concernant la création de salles et d'un hall dans le bâtiment communal du Carroz mis à la disposition de la fanfare "Union Instrumentale"

Monsieur le Conseiller J.-Ph. Marlétaz donne lecture du rapport de la commission ordinaire. Ce rapport comprend un amendement.

Madame la Conseillère M. Marsden donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote de l'amendement. Celui-ci est accepté à l'unanimité. Le Conseil communal décide, à l'unanimité moins une abstention :

- **d'autoriser la création de salles et d'un hall dans le bâtiment communal du Carroz mis à la disposition de la fanfare "Union Instrumentale" pour favoriser l'enseignement de la musique;**
- **d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 320'000.-- à porter à l'actif du bilan sous la rubrique "bâtiments et constructions", compte 9143.001;**
- **d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans à raison de Fr. 10'666.-- par année;**

- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2006-2011 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 décembre 2006.

3.5 Sur le préavis no 2011/07 concernant la constitution d'une association de communes sous la dénomination Police du Chablais vaudois

Le rapport ayant été transmis à chaque conseiller, il est renoncé à la lecture du rapport de la commission ordinaire.

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Madame la Conseillère A. Cretton rappelle que le Grand Conseil a accepté le basculement de 2 points d'impôts et propose donc de refuser l'amendement financier.

Le Président propose de passer les articles par titres.

Articles 1 à 8

Il est donné lecture de l'amendement de la commission ordinaire s'agissant de l'article 5. Après votation, celui-ci est accepté.

Articles 9 à 25

Pas de remarque.

Articles 26 à 34

Il est donné lecture de l'amendement de la commission ordinaire s'agissant de l'article 26. Après votation, celui-ci est accepté.

Il est donné lecture de l'amendement de la commission ordinaire s'agissant de l'article 31. Après votation, celui-ci est refusé.

Monsieur le Conseiller A. Michel estime qu'il est mesquin de refuser cet amendement.

Articles 35 à 36

Il est donné lecture de l'amendement de la commission ordinaire s'agissant de l'article 35. Après votation, celui-ci est accepté.

Articles 37 à 39

Pas de remarque.

Articles 40 à 41

Il est donné lecture de l'amendement de la commission ordinaire s'agissant de l'annexe 2. Après votation, celui-ci est accepté.

Il est donné lecture de l'amendement de la commission ordinaire s'agissant de l'agenda. Après votation, celui-ci est accepté.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité moins une voix :

- **d'accepter l'adhésion de la commune de Bex à l'Association "Police du Chablais vaudois", association de communes au sens des articles 112 à 127 de la Loi sur les communes;**
- **d'adopter les statuts y relatifs;**
- **d'approuver le cadre financier de cette Association ;**
- **d'approuver l'agenda de principe de mise en œuvre de l'association tel que proposé par la commission chargée de l'étude du préavis.**

Madame la Conseillère Ch. Blatti Villalon prend la parole et constate que l'assemblée a refusé l'amendement financier mais a accepté la suppression de l'annexe 2 ce qui signifie que l'association n'a plus de financement !

Monsieur le Conseiller P. Goin propose de voter à nouveau.

Madame la Conseillère Ch. Blatti Villalon propose de revoter uniquement l'amendement relatif à l'annexe 2.

Le Président demande l'avis de l'assemblée. Le nouveau vote sur l'amendement relatif à l'annexe 2 est accepté par 27 oui et 14 non.

Il est donc décidé d'appliquer l'article 114 du Règlement du Conseil communal.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto souhaite savoir si une discussion avec les partenaires est possible pour la Municipalité ou pas.

Monsieur le Syndic P. Rochat confirme que les explications sont justes. Les modifications proposées par la Commune d'Ollon ne sont pas solidaires. Il ne s'agit absolument pas de s'opposer à l'EPOC. Les autres Communes ont fait 8 amendements, on en accepte 6, c'est comme ça...

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz pense que les autres Communes n'ont pas réalisé ce qu'elles votaient. Il confirme qu'en supprimant l'annexe 2, l'association n'a plus de financement et qu'il y a lieu d'accepter l'annexe 2 pour retrouver le sens du préavis.

La parole n'étant plus demandée, il est passé à un nouveau vote. L'amendement relatif à l'annexe 2 est refusé à une large majorité en deuxième débat.

3.6 Sur le préavis no 2011/08 concernant l'octroi pour la durée de la législature 2011-2016 d'une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et aliénations d'immeubles

Madame la Conseillère C. Cosandey donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

- **d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer sur les acquisitions, les aliénations et les échanges d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières dans une limite ne dépassant pas Fr. 100'000.-- par cas, charges éventuelles comprises, pour la législature du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2016.**

3.7 Sur le préavis no 2011/09 concernant l'autorisation générale de plaider

Madame la Conseillère O. Dupont Bonvin donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

- **d'accorder son autorisation générale de plaider s'étendant à toutes les causes placées dans la compétence du Juge de paix, du Tribunal d'arrondissement, de la Cour civile et de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal ainsi que du Tribunal des baux pour la durée de la législature 2011-2016.**

3.8 Sur le préavis no 2011/10 concernant la fixation de plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2011 - 2016

Monsieur le Conseiller D. Pasche donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

- **de fixer le plafond d'endettement brut à 57 millions de francs pour la durée de la législature 2011 – 2016;**
- **d'autoriser la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini sous chiffre 1 des présentes conclusions, sous la forme d'emprunts individuels ou par obligations, à moyen ou à long terme, cela au mieux des intérêts de la commune ;**
- **de fixer le plafond de risques pour cautionnement et autres formes de garanties à 7 millions de francs pour la durée de la législature 2011 – 2016.**

3.9 Sur le préavis no 2011/11 concernant l'arrêté d'imposition 2012

Monsieur le Conseiller J.-M. Dubois donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à une large majorité :

- **d'accepter l'arrêté d'imposition 2012 tel que présenté.**

4. MOTIONS ET POSTULATS

4.1 Motion de Madame la Conseillère M. Kohli intitulée "Développement d'une nouvelle déchetterie"

Madame la Conseillère M. Kohli donne lecture du texte de sa motion qui est retranscrit ci-après :

"Développement d'une nouvelle déchetterie

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Voilà déjà 5 ans (1^{er} février 2006) que la taxe au sac est entrée en vigueur sur la Commune, malheureusement un peu dans la précipitation... et sans une étude approfondie de la gestion des déchets.

Si aujourd'hui le « pollueur-payeur » a pris son avenir en mains (propos repris sur le site de la Commune) en triant au mieux ses déchets, qu'en est-il des structures proposées par nos autorités pour le recyclage ?

Des solutions à la « va-vite » qui ne satisfont personne et qui ne répondent clairement plus à nos besoins.

- *Des points de récupération insuffisants et mal ou pas répertoriés*
- *Une déchetterie ouverte uniquement pour les gens qui ne travaillent pas ou alors qui désirent passer leur samedi à la déchetterie*
- *Un emplacement trop petit pour répondre à la demande*
- *Une mauvaise configuration du site*
- *Des bouchons qui n'en finissent pas et qui de surcroît empiètent sur une route principale*

Tous ces manques engendrent des déchetteries sauvages, des coûts supplémentaires pour le ramassage, le tri, la recherche des coupables, et pour certains une démotivation certaine à trier leur déchets !

Alors nous demandons à la Municipalité de nommer une commission pour l'étude de :

- *Une déchetterie répondant aux besoins du village*
- *L'installation de points de stockage et ramassage pour tous les hameaux*
- *L'installation d'échos-points à Bex également, notamment pour le papier, le verre et le compost pour éviter que les bellerins ne voyagent avec leurs déchets dans les hameaux*

Je suis à votre disposition pour développer dans les détails ce postulat.

Au nom du parti Avançons : Marielle Kohli"

Monsieur le Syndic P. Rochat, au nom de la Municipalité, accepte la motion. Cette dernière étant appuyée par au moins 12 membres de l'assemblée, elle sera transmise à la Municipalité pour étude.

4.2 Motion de Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto intitulée "Développement d'un nouveau plan Directeur"

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto donne lecture du texte de sa motion qui est retranscrit ci-après :

"Développement d'un nouveau plan Directeur

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération cette motion concernant l'étude et le projet d'établissement d'un nouveau plan Directeur, répondant aux exigences du Plan Directeur Cantonal.

Cette motion est déposée ce jour conformément à l'article 31 de la Loi sur les communes, lettre b.

Je demande à la Municipalité de présenter un projet de développement d'un nouveau plan Directeur communal.

- *Le plan Directeur doit être repensé et remis au goût du jour. Datant de 1995, il ne tient plus compte de l'évolution de notre population, mais surtout empêche un développement cohérent et maîtrisé de notre village.*
- *Les investissements au coup par coup coûtent chers à la collectivité.*
- *Les zones utilisées sont difficilement remaniables et empêchent le bon développement du village.*
- *De nombreuses mises à l'enquête ont subi des oppositions de la population. C'est certainement le résultat d'une non information et surtout d'une politique peu claire sur le développement global du village. Il est grand temps de redéfinir ce que sera Bex en 2025.*

Je suis à votre disposition pour développer dans les détails cette motion.

Au nom du parti de l'Avançons : Jean-François Cossetto"

Monsieur le Municipal P. Dubois accepte la motion au nom de la Municipalité. Il rappelle que le Plan Directeur est plus récent que le plan général d'affectation. La motion étant appuyée par au moins 12 membres de l'assemblée, elle sera transmise à la Municipalité pour étude.

4.3 Postulat de Monsieur le Conseiller P. Droz intitulé "Acquisition des bâtiments de l'arsenal du Stand ainsi que celui situé au chemin de la Pépinière"

Monsieur le Conseiller P. Droz donne lecture du texte de son postulat qui est retranscrit ci-après :

"Acquisition des bâtiments de l'arsenal du stand ainsi que celui situé au chemin de la Pépinière

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération ce postulat concernant l'acquisition des deux bâtiments cités ci-dessus.

Ce postulat est déposé ce jour conformément à l'article 31 de la Loi sur les communes, lettre a.

J'invite donc la Municipalité à étudier l'opportunité d'acquérir le bâtiment de l'arsenal du stand ainsi que celui situé au chemin de la pépinière.

- *Les bâtiments sont à vendre; il faut saisir l'opportunité d'acquérir ces biens pour leur situation et les opportunités qu'ils offrent.
En effet, différentes institutions, sociétés ou même services intercommunaux pourraient être intéressés par ces locaux.*
- *Des aménagements sommaires permettraient déjà une exploitation des lieux et de manière rentable.*
- *De plus, les taux hypothécaires actuels donnent des opportunités non négligeables pour ce genre d'opération.*

Je suis à votre disposition pour développer dans les détails ce postulat.

Au nom du parti Avancions : Pierre Droz"

Monsieur le Syndic P. RoCHAT précise qu'un plan financier à 5 ans a été finalisé et remis à la commission des finances. Toute acquisition d'immeubles qui ne sera pas "autofinancée" ne passera pas la rampe de la Municipalité. Ce postulat étant appuyé par au moins 12 conseillers, il sera transmis à la Municipalité pour étude.

4.4 Postulat de Monsieur le Conseiller R. Cherix intitulé "Mise en sens unique et gestion de la circulation au centre de Bex, notamment le parking, l'accès à la poste et aux commerces, ainsi que l'arrêt du bus scolaire"

Monsieur le Conseiller R. Cherix donne lecture du texte de son postulat qui est retranscrit ci-après :

"Mise en sens unique et gestion de la circulation au centre de Bex, notamment le parking, l'accès à la poste et aux commerces, ainsi que l'arrêt du bus scolaire

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Je vous prie de bien vouloir prendre en considération ce postulat concernant la gestion de la circulation au centre de Bex, avec certains points stratégiques sensibles.

Ce postulat est déposé ce jour conformément à l'article 31 de la Loi sur les communes, lettre a.

Je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'instaurer un sens unique au centre de Bex, de gérer les accès au parking, à l'office postal ainsi qu'aux différents commerces. Enfin, l'arrêt du bus scolaire doit également être repensé.

- *Le sens unique doit permettre de dégager de l'espace afin de rendre notre place du marché plus conviviale, de repenser son arborisation et ses espaces verts de manière à la rendre attrayante.*
- *Les accès au parking, doivent être mis en valeur de manière à privilégier l'accès aux commerces de manière ponctuelle et limitée dans le temps.*

- *L'arrêt du bus scolaire doit être repensé, lieu sécurisé, en dehors des axes routiers et de préférence aux abords des écoles.*

Je suis à votre disposition pour développer dans les détails ce postulat.

Au nom du parti de l'Avançons : Reynold Cherix"

Monsieur le Syndic P. RoCHAT répond qu'il s'agit effectivement d'un sujet d'actualité. Le souci du car postal chargé du transport des élèves est réglé et le dossier de l'introduction d'un sens unique à la place du marché est sur la table de travail. Il accepte donc, au nom de la Municipalité, ce postulat. Celui-ci étant appuyé par au moins 12 conseillers, il sera transmis à la Municipalité pour étude.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz précise que les travaux sur la route de Pont de Nant sont terminés. Leur coût est de Fr. 150'000.—.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon donne des informations sur les gros chantiers.

En ce qui concerne la centrale à bois, son inauguration a été reportée au printemps 2012. Des sous-stations ont été installées et la mise en service est prévue à mi-octobre. Bonne nouvelle : une subvention cantonale de Fr. 115'000.-- !

Le déménagement de la police municipale s'est passé le 31 août dernier. Plus de 700 m de câbles de connexion internet ont dû être tirés et les dernières finitions sont en cours. Une plus-value estimée à Fr. 15'000.-- est à prévoir pour la réfection du toit plat.

Le local de répétition de l'Harmonie du Chablais au sein de l'ancienne vinicole est prêt et le déménagement est en cours.

Les courts de tennis seront terminés à mi-octobre. Une plus-value de Fr. 34'000.-- pour les fondations du club-house sont à prévoir.

Les travaux au sein du bâtiment de l'Hôtel de Ville seront terminés le 4 octobre et un dépassement de Fr. 80'000.-- pour les sols et les murs est annoncé.

Enfin, il a participé aux vendanges des vignes communales le 8 septembre et se réjouit de la qualité du raisin.

Madame la Municipale E. Desarzens informe l'assemblée que les transformations de l'ancien bâtiment administratif ont commencé et que le concours d'architecture pour la Servannaz est en place. Les projets devront être déposés au début du mois de décembre et un jury décernera les prix à fin décembre. Une exposition des projets se tiendra dès janvier 2012.

Monsieur le Municipal D. Hediger précise que beaucoup de choses vont se passer pour la police et que le délai raisonnable pour y arriver est mi-juillet 2012. Il va également mettre en place une commission municipale des sports pour valoriser le patrimoine sportif bellerin et son potentiel.

6. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Madame la Conseillère A. Bielman revient sur une demande datant de 6 ans en arrière au sujet de la route de la Teinture qui se rétrécit dans un virage alors que beaucoup de camions y circulent. Elle demande la pose d'une signalisation annonçant le rétrécissement et l'impossibilité de croisement.

Monsieur le Conseiller J.-O. Budry demande des informations sur l'office du tourisme à Bex et sur son avenir.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto constate que la commune investit de grosses sommes en relation avec le captage des eaux. Y a-t-il une possibilité de vendre cette eau aux autres communes ?

Réponses

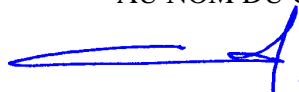
Monsieur le Municipal D. Hediger répond à Madame la Conseillère A. Bielman qu'il est conscient que plusieurs endroits doivent être réévalués. Il ira voir sur place avec un responsable.

En ce qui concerne l'office du tourisme, il précise à Monsieur le Conseiller J.-O. Budry qu'il s'est rendu sur place afin de faire connaissance avec la secrétaire. Ce point "I" est ouvert tous les matins dans les locaux de l'Hôtel du Cèdre. Il s'est également rendu à Gryon et à Villars afin de discuter sur des projets en commun, notamment le dossier VTT. Pour le mode de fonctionnement, le 85% de la taxe de séjour est attribuée à l'office du tourisme pour couvrir le salaire de la secrétaire. Il est clair que l'emplacement de notre office n'est pas intéressant mais il s'agit d'une histoire d'avenir. Attendons de connaître le processus mis en place par l'Etat de Vaud pour regrouper les offices du tourisme.

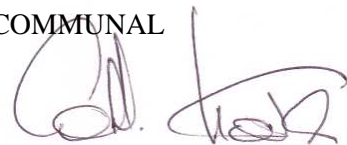
Monsieur le Municipal O. Pichard répond à Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto qu'effectivement de gros investissements sont nécessaires pour l'eau potable. Les sites de Solalex, de la Benjamine et d'En Rond sont suffisants pour nos propres besoins. La vente à d'autres communes impliquerait des difficultés car il faudrait alors garantir une livraison toute l'année. Or, les quantités qui s'écoulent en janvier et février suffisent juste pour notre Commune. Par contre, il existe une convention avec les communes d'Ollon et de Monthey pour de nouvelles recherches en eau potable. Cette convention est en "veilleuse" depuis 2 ans, période d'économies oblige. Une étude a été faite pour déterminer si de nouvelles sources d'eau potable existent sur notre commune. Divers endroits pourraient être prospectés. Il y a trois possibilités de gros débit mais la prospection n'a pas été lancée. L'un des forages sur le plateau de Solalex s'est révélé intéressant. Il faudrait le vérifier en installant un puits mais cela impliquerait un investissement astronomique.

La séance est close à 22h.50.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL



J.-Y. Girod
Président



C. Chavan
Secrétaire